

## DESIU AMUMM : Organisation NOVI terrestre

### 1. Généralités

**Catastrophe** = disproportion brutale entre besoins de secours et soins par rapport aux moyens disponibles :

- Catastrophes majeures : ressources locales dépassées ou disparues : séisme, ouragan, tsunami...
- Accident catastrophique à effet limité (ACEL) : Mobilisation et organisation des secours locaux suffisantes (répondent aux plans NOVI et plans blancs)

**ORSEC-NOVI** : (Organisation de la réponse de sécurité civile- Nombreuses Victimes) :

Instruction interministérielle du 02/01/19 relative à l'élaboration du dispositif ORSEC « secours à de nombreuses victimes » dit NOVI.

Définit l'organisation permettant de faire face à un événement, quelle qu'en soit l'origine, engendrant de nombreuses victimes et dès lors que l'accomplissement ordinaire des missions des acteurs de terrain n'est plus adapté.

**Victimes** :

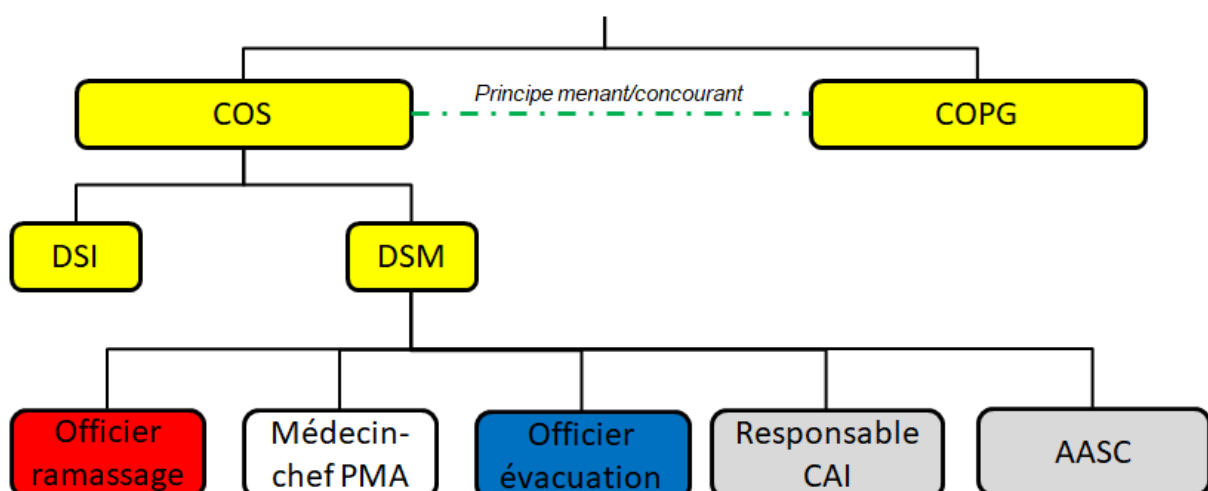
Personne présente sur le lieu de l'événement, pouvant présenter un dommage, physique ou psychique, directement causé par celui-ci

- **Blessé** = victime non décédée, présentant une atteinte corporelle nécessitant la prise en charge par les secours et/ou les équipes d'aide médicale urgente. Elle est catégorisée en fonction de son état en « **urgence absolue** » (UA) ou « **urgence relative** » (UR)
- **Décédé** = victime dont le décès est constaté par un médecin
- **Impliqué** = victime non blessée physiquement, exposée directement à un risque de mort ou de blessure pouvant avoir besoin d'une PEC notamment médico-psychologique

### 2. Les acteurs :

- **Directeur des Opérations (DO)** : préfet de département (ou son représentant)
  - 1er échelon de direction
  - Unifie la gestion de crise, répartit les responsabilités
  - Arrête les priorités, effectue les arbitrages
  - Alloue les ressources supplémentaires
  - Autorité pour mobiliser l'ensemble des moyens publics ou privés

- **Commandant des Opérations de Secours (COS)** : directeur du service d'incendie et de secours ou son représentant :
  - Mise en œuvre de tous les moyens publics ou privés mobilisés pour l'accomplissement des opérations de secours
  - Commande et coordonne les secours
  - Rend compte au directeur du PCO
  - Informer les autorités du déroulement des opérations
- **Commandant des Opérations de Police et de Gendarmerie (COPG)** :  
Commandant du groupement de gendarmerie départementale ou son représentant ;  
Directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant :
  - Dirige l'intervention des Forces de Sécurité et d'Intervention (FSI)
- **1er médecin sur les lieux** :
  - Fait le point et/ou reconnaît le sinistre avec le COS
  - Identifie les moyens médicaux sur place et en transit
  - Message radio d'ambiance au SAMU, demande les renforts médicaux
  - Organise le regroupement des victimes
- **Directeur des Secours Médicaux (DSM)** : médecin du SAMU ou du service d'incendie et de secours désigné au préalable par le préfet
  - sous l'autorité du COS
  - Coordonne la chaîne médicale
  - Détermine et répartit les moyens (personnels et matériels) destinés à la chaîne médicale, organise le tri et la PEC médicale et médico-psychologique
  - Est en lien permanent avec le SAMU

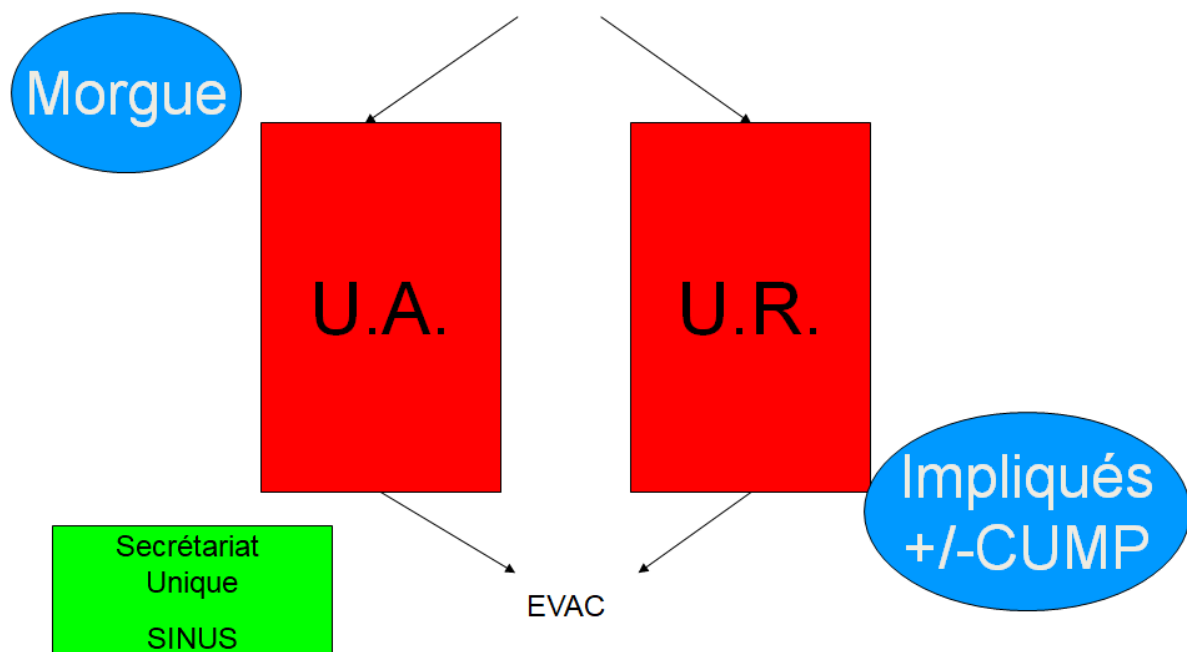


DSI : Directeur des secours incendie, CAI : centre d'accueil des impliqués, AASC : Association agréée de sécurité civile

- **Médecin chef PMA :**
  - Dirige le fonctionnement du P.M.A.
  - Affecte le personnel médical et paramédical
  - Assure l'approvisionnement logistique
  - Informe le D.S.M.
  
- **Médecin des évacuations :**
  - Se positionne au secrétariat ou au point d'évacuations
  - Placement des blessés en lien avec la cellule de crise du SAMU ou le PC SAMU
  - Désigne à l'officier évacuation :
    - Les priorités d'évacuation
    - La disponibilité des équipes médicales d'accompagnement
    - Les services d'accueil
    - Les éventuels regroupements de victimes par vecteur

### 3. Le Poste Médical Avancé :

- **Critères :**
  - **Proximité** du sinistre
  - **Sécurité** : à l'abri de tout risque évolutif
  - **Accessibilité** : véhicules, DZ...
  - **Ergonomie** et confort : 2 accès, vaste, chauffé, éclairé...
- **Schéma global :**



*Les extrêmes urgences sont évacuées directement vers le centre hospitalier sans passer par le PMA.*